

SITUATION GÉNÉRALE

La France connaît une situation de crise sociale et politique qui persiste. La tentative du gouvernement de désavouer la contestation par la mise en place du grand débat a vite montré ses limites.

Les propositions de mesures en matière fiscale, sociale et environnementale ont été écartées d'emblée par E. Macron qui refuse toute réorientation de sa politique.

La réponse a consisté à accroître la répression par le biais d'un arsenal juridique et législatif restreignant fortement les libertés publiques. La répression des manifestations des gilets jaunes est d'une extrême brutalité, le recours à l'armée annoncé. Des lycéens ayant protesté contre la réforme du Bac et du lycée se retrouvent fichés !

Le caractère à la fois autoritaire et libéral sur le plan économique du gouvernement ne fait plus de doute pour personne. Les réformes déjà prises comme celles à venir, notamment dossier des retraites, tendent toutes à changer radicalement notre modèle social favorisant la fiscalisation au détriment des cotisations à l'exemple de ce qui se passe pour le financement de l'assurance chômage, affaiblissant toutes les garanties collectives au profit de l'individualisation.

Le projet de réforme de la Fonction Publique reposant sur une sape du statut et à cet égard exemplaire des attaques contre le modèle social.

Ce qui se passe dans l'Éducation suit la même orientation, le Ministre mettant en place par petites touches un système plus sélectif tout en menaçant de sanctions les personnels qui se mobilisent.

Cette situation inquiétante doit susciter une réflexion et un sursaut du mouvement syndical, trop peu à même actuellement de proposer des réponses alternatives au projet néo-libéral d'E. Macron, peinant à se rassembler pour construire les actions aptes à mobiliser largement.

Face au gouvernement qui tente d'orienter le débat vers la pression fiscale et diviser en pointant les supposés avantages des fonctionnaires, la FSU et le SNES se doivent de fournir tout le matériel nécessaire à développer nos analyses, travailler conjointement à un plan d'action lisible et mobilisateur.

Dans l'Éducation, le travail fait par le SNES depuis plus d'un an pour alerter sur les conséquences des réformes du baccalauréat, du Lycée et de Parcours Sup porte ses fruits.

Des initiatives diversifiées se multiplient dans les établissements qui doivent être encouragées et popularisées ; de nouveaux rendez-vous nationaux, après la journée du 30 mars, devront être fixés. **Un préavis de grève est déposé chaque semaine afin de permettre ces actions.**

SALAIRES / RETRAITE / PROTECTION SOCIALE

Le SNES avec la FSU poursuit sa campagne d'information sur le projet de réforme des retraites à venir en mettant en garde sur les conséquences d'un alignement des régimes de retraites particulièrement défavorable aux agent-e-s de la Fonction publique et particulièrement aux enseignant-e-s du fait du régime des primes. Cela remet en cause le Code des pensions lié au statut du fonctionnaire et interroge de fait sur le devenir des droits garantissant un niveau de pension comme le calcul sur l'indice des six derniers mois ou la pension de réversion sans condition d'âge ni de ressources. La FSU a déjà fait connaître ses revendications et l'intégration de nouveaux droits : prise en compte des années d'études, d'apprentissages et de travail à l'étranger, de la situation des aidant-e-s... Renouveler le contrat entre les générations suppose un accord sur le niveau futur des pensions et la garantie d'une évolution de celles-ci parallèle à celles des salaires. 14 points de PIB seront-ils toujours consacrés aux retraites ? La retraite est un droit lié au versement de cotisations lors de la vie professionnelle. En aucun cas, il ne peut être question de financer la perte d'autonomie par un report de l'âge de départ à la retraite comme le gouvernement vient de le suggérer la semaine dernière. Cette mesure serait contraire à ce qu'est une société solidaire : la perte d'autonomie est un aléa de la vie au même titre que la maternité, la maladie... et à ce titre relève de la solidarité entre toutes et tous. Le SNES avec la FSU s'opposera à toute tentative de nouvelles régressions en portant aussi le débat du financement des retraites pour imposer d'autres choix que ceux du chacun pour soi.

Loi « dépendance » : les médias s'en font l'écho en publiant des articles, des déclarations officielles. Le Haut-Commissaire, D. Libault, en charge du dossier, va rendre sa copie le 28 mars. Le dossier est d'importance qui concerne actifs et retraités. Au cœur des débats, entre autre, la question des personnels, le maintien à domicile, les EHPAD, le Reste à charge et celle du financement. À ce sujet, les comparaisons internationales montrent que la France est loin de mener une politique généreuse en ce domaine. Le SNES-FSU rappelle son opposition à une complémentaire santé « dépendance » (assurances privées, mutuelles et instituts de prévoyance) et sa revendication d'une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale dans le cadre d'un grand service public de l'aide à l'autonomie. Il dénonce aussi le projet de faire financer la perte d'autonomie par un report de l'âge de départ de la retraite.

FONCTION PUBLIQUE, UNE REFORME DE DESTRUCTION

Le SNES-FSU se prononce pour le retrait du projet de loi dit de *transformation de la fonction publique* car celui-ci porterait un coup destructeur à la Fonction publique, aux droits et conditions de travail des personnels, et à l'existence de services publics de qualité sur tout le territoire.

Alors que le gouvernement s'apprête à rendre publiques les mesures découlant du *Grand débat national*, et alors que le Défenseur des droits met l'accent sur les inégalités engendrées par l'affaiblissement des services publics, le SNES-FSU dénonce le passage en force du gouvernement sur ce projet de loi comme sur l'objectif réaffirmé de suppression de 120 000 postes.

Il s'agit en effet d'une remise en cause sans précédent du Statut général des fonctionnaires et de ses principes qui structurent le modèle social du pays, en vue de créer la boîte à outils de la « déconcentration managériale » dont les éléments qui s'appliquent déjà ont pourtant démontré leurs effets pervers, et de la réduction du périmètre de l'action publique, dans le cadre des objectifs de « CAP 22 ».

Cette loi permet en premier lieu de recourir à davantage de contractuels, le SNES-FSU considère à l'inverse qu'une loi ambitieuse aurait dû se donner pour objectif la résorption de la précarité par l'arrêt du recrutement de contractuels et un plan de titularisation. La nécessaire continuité de l'action publique nécessite le recrutement de personnels titulaires en nombre suffisant. Le principe d'égalité d'accès aux emplois publics et donc le recrutement par concours doit être maintenu, alors que le gouvernement souhaite désormais faire de l'emploi précaire la norme dans la Fonction publique.

De plus, cette loi mettrait fin à l'équilibre entre les droits et les obligations qui constitue une digue efficace contre les pressions et les phénomènes de corruption ou de clientélisme. Le SNES-FSU s'oppose en particulier à la nouvelle architecture des instances de consultation ; en effet, celle-ci prévoit d'une part la fusion des CT et des CHSCT sans garantie de maintien du nombre de délégués et représentants du personnel et donc sans garantie des possibilités d'intervention syndicale dans les domaines de la sécurité, de l'hygiène et des conditions de travail ; d'autre part les CAP seraient vidées de leur substance, en particulier par la suppression de leur consultation sur les actes de gestion individuels en matière de mobilités, avancement et promotion. Le fonctionnement actuel permet pourtant transparence et contrôle des décisions administratives ; si la loi était votée, des droits élémentaires des agents publics seraient purement et simplement supprimés, les collègues isolés face à l'administration, et la gestion des personnels judiciairisée puisque seuls les recours devant l'administration puis la juridiction administrative seraient désormais possibles.

Ce projet de loi prépare l'ouverture au marché de bon nombre de services et missions publics par la possibilité de détachements d'office, y compris vers le privé. Enfin, la possibilité de ruptures conventionnelles est introduite pour les agents contractuels en CDI et les fonctionnaires à titre expérimental ; on sait que, dans le privé, ces ruptures conventionnelles peuvent être à la fois un moyen de s'affranchir de certaines obligations pour les employeurs, d'accélérer les licenciements et de faire pression sur les personnels. Elles le seront tout autant dans la Fonction publique où elles pourraient en plus permettre aux employeurs de s'exonérer de toute obligation de reclassement et donc soumettre les agents à une pression supplémentaire. Rien n'est précisé pour le moment sur le motif de rupture, la procédure, l'indemnisation, les recours possibles. Le SNES-FSU s'oppose à cette mesure qui, sous couvert de créer un droit nouveau, introduit de fait une précarisation supplémentaire.

Le renforcement de la rémunération "au mérite" par une politique de primes individualisées ne figure pas dans ce projet de loi mais reste un objectif de très court terme du gouvernement, le SNES reste aussi vigilant sur cette question et continue de s'y opposer.

Le SNES et la FSU s'opposent à la liquidation des congés bonifiés pour les ultra-marins quels qu'ils vivent en Outre-Mer ou à Paris.

Vendue par Macron comme plus souvent, moins longtemps, le véritable but de cette réforme est la fin de l'indexation salariale niant la vie chère et la « pwofitation » dans les Outres-Mers. Taper sur les plus pauvres reste la constante de ce Gouvernement.

Les premiers touchés seront les fonctionnaires de catégorie B et C, mais personne ne doute que l'indexation en Outre-Mer sera remise en cause dans les années qui viennent.

POLITIQUE SCOLAIRE

Rentrée 2019 : les effets désastreux des politiques d'austérité

Au-delà de la déconstruction des annonces ministérielles de décembre qui tentaient de masquer la réalité des suppressions d'emploi, l'enquête menée par le secteur Politique scolaire permet d'incarner les effets à grande échelle dans les établissements : la détérioration des conditions d'accueil des élèves est flagrante à tous les niveaux du secondaire. L'offre scolaire recule ce qui participe légitimement du sentiment d'abandon de la population. L'éducation prioritaire n'est pas épargnée par cette détérioration. Les personnels sont pressurés, les conditions de travail se détériorent violemment, en particulier du fait de l'augmentation du volume d'HSA dans le DGH.

Fusions des académies

Alors qu'en juillet 2018, JM Blanquer prévoyait la fusion des académies et des rectorats, le 31 janvier, il annonçait : « *Nous allons maintenir toutes les académies de France et tous les recteurs* ». La méfiance s'impose toutefois, puisque la loi « pour l'école de la confiance » permet au gouvernement de légiférer par ordonnance pour la réorganisation des académies, et renforce le pouvoir des recteurs de régions académiques. Derrière les effets d'annonce pour tenter de calmer les élus locaux et endormir les personnels, les orientations n'ont pas changé : modifier en profondeur la gouvernance de

l'Éducation Nationale, non sans dommage pour les professionnels et le service public. La fusion des académies normandes, elle, est décidée et déjà mise en œuvre.

ÉDUCATION

Projet de loi « pour une école de la confiance »

Le SNES-FSU dénonce une loi au projet éducatif réactionnaire et inégalitaire. Il continue d'en demander le retrait.

CA : défaire la communauté éducative

Le projet de loi « *de l'école de la confiance* », et les projets de décrets présentés en CSE le 21 mars, traduisent la volonté d'augmenter les prérogatives du chef d'établissement (en tant que représentant de l'État) au nom des prétendues vertus de l'autonomie, ce que refuse le SNES-FSU.

Le projet de loi prévoit que le Conseil d'administration puisse être, au terme du processus législatif, amputé de compétences fondamentales. La commission permanente ne ferait qu'informer le CA de ses décisions sur des sujets comme la fixation des principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique, l'adoption du projet d'établissement, l'approbation du contrat d'objectifs, l'adoption du budget, l'adoption du règlement intérieur de l'établissement... Sous prétexte de simplification, il s'agit d'écarter des élus des débats importants pour imposer des décisions en petit comité.

Le ministère veut aussi réduire les délais de convocation du conseil d'administration des EPLE rendant plus difficile le travail de préparation et de concertation avec les collègues, les HIS ne pouvant se tenir dans les nouveaux délais par exemple.

EPLF-SF : déstructurer le réseau des établissements au risque de l'inégalité

Le gouvernement réorganise le réseau des établissements du premier et du second degré, dessinant à terme une éducation nationale très inégalitaire.

La loi rendrait possible la création d'Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLF) : les écoles primaires et leur collège de secteur fusionneraient en un même établissement public, façon école du socle, avec un seul CA et un seul conseil pédagogique. Les personnels ne seront pas consultés puisque ces EPLF relèvent de l'initiative des collectivités locales et du recteur. Cela permettra de passer outre les oppositions éventuelles, tout en offrant un cadre idéal pour mettre en œuvre les services partagés primaire-collège, les regroupements de niveaux, la bivalence. Cela donnera aussi une assise à la soixantaine de « cités éducatives » des QPV (quartiers politiques de la ville) prévue à la rentrée 2019, projets « pensés et pilotés localement selon les besoins de la population ».

Dans les zones rurales, si le choix est fait de regrouper école et collège en un même lieu, cela aura pour effet d'éloigner davantage les services publics des usagers.

Par ailleurs, l'État réaliserait des économies d'échelle en ce qui concerne les personnels du 1^{er} degré, avec le regroupement des élèves (moins de classes) et la suppression des directeurs d'école, dont l'un deviendrait l'adjoint du principal du collège.

Ce serait aussi la négation des qualifications et compétences professionnelles. Là où il y a besoin de coopération choisie entre les personnels, de progressivité des apprentissages et de renforcement de présence de professionnels, le ministre choisit le passage en force par les structures. [Le SNES-FSU diffusera un matériel d'information spécifique à destination des collègues, présentant les menaces concrètes sur le métier et le statut du second degré que présentent les EPLF \(échanges de services, augmentation du nombre de réunions, mise en cause de la qualification disciplinaire et de la liberté pédagogique\).](#)

Le SNES-FSU a signé en intersyndicale une tribune adressée aux sénateurs-trices afin qu'ils-elles suppriment cet article. Il propose aux personnels un courrier aux parlementaires.

A l'autre bout de l'échelle sociale et territoriale, la loi créerait des EPLE-Internationaux pour les enfants d'expatriés et quelques happy few sélectionnés sur dossiers, futurs îlots de l'entre-soi pour privilégiés.

Expérimentation

Un autre article de la loi concernant l'expérimentation ouvrirait de nouvelles possibilités de dérives notamment sur l'annualisation des enseignements.

École inclusive

En février 2019 le ministère a affirmé sa volonté de rendre effective la scolarisation des élèves en situation de handicap. Cette annonce, couplée à l'apparition des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) dans la loi Blanquer, créée de l'inquiétude dans les écoles et les établissements. Les manques de moyens matériels et humains et de formation des enseignants vont rendre toujours plus difficile l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers dans des classes aux effectifs déjà nombreux. La réussite des élèves en situation de handicap ne peut dépendre d'une injonction ministérielle mais nécessite une politique ambitieuse pour l'accompagnement et la formation nécessaires à cet accueil.

[Elle impose une véritable consultation sur l'inclusion avec les personnels, dont le SNES et la FSU ont été exclus jusque ici : cela augure mal des mesures qui s'annoncent et qui alourdiraient encore la charge de travail des collègues concernés](#)

(rédaction de l'intégralité des PPS par les enseignants des élèves et non plus par la MDPH, mutualisation des AESH). Par ailleurs, les élèves allophones doivent pouvoir accéder aux UPE2A.

Collège

Le CSE du 11 mars 2019 a rejeté une modification du décret du 19 mai 2015 portant sur l'organisation des enseignements et introduisant 12 heures d'accompagnement à l'orientation en Quatrième et 36 heures en Troisième. Le SNES-FSU a obtenu l'ajout de la mention « à titre indicatif ». Le modèle choisi est donc celui du lycée, sans dotation spécifique. Les actions organisées par l'établissement pourraient être prises en compte (mini-stage, stage de Troisième (?), interventions des Psy-EN, de la région, visites de salons des métiers...). Les professeurs principaux et l'heure de vie de classe risquent d'être sur la sellette dans le contexte particulier créé à la fois par ce texte, par la circulaire PP et par la réforme du lycée (nécessité pour les élèves de Troisième de réfléchir aux spécialités de Première pour s'assurer qu'elles sont inscrites à la carte de l'établissement choisi). Le SNES-FSU appelle à faire bonne usage de la mention « à titre indicatif » et à ne rien se laisser imposer.

Le CSE a aussi rejeté l'arrêté sur la mise en œuvre de la Troisième « prépa -métiers » appelée à remplacer la « prépa – pro ». Cette classe voit les horaires des élèves diminués. Si les horaires en mathématiques et en français sont renforcés, ceux des enseignements artistiques, scientifiques et technologiques sont rabotés, possible préfiguration des « savoirs fondamentaux ». Les périodes de stage pourront se dérouler à des dates différentes pour chaque élève sans égard pour continuité pédagogique et les services des enseignants. Dans le contexte de la réforme du lycée professionnel, il est à craindre que les élèves ne soient poussés vers l'apprentissage. Parallèlement, le ministère du travail a lancé un appel à projet pour ouvrir des « prépa-apprentissage ». Le SNES-FSU dénonce ce détricotage supplémentaire du collège pour toutes et tous.

Lycée

Le SNES-FSU estime qu'il n'est pas raisonnable de s'entêter dans des décisions qui se révèlent chaque jour plus improvisées et plus incohérentes au regard des besoins de formations des élèves. L'organisation de la voie générale en séries est pour l'instant, la seule à même à garantir à tous les élèves une préparation cohérente aux poursuites d'études.

Le SNES-FSU continue d'exiger le retrait des réformes du bac et du lycée. Il soutient tous les personnels engagés localement dans des actions de contestation des réformes, notamment via l'évaluation (boycott de bacs blancs, action sur les notations, appréciations sur les bulletins, etc.). ~~Il met en débat l'appel éventuel au boycott des examens de la session 2019 et le refus de participer à l'organisation des futures épreuves locales.~~

Rentrée 2019

À l'échelle des académies, la préparation de la rentrée se révèle périlleuse compte tenu du niveau très élevé des suppressions de postes, et témoigne de l'écart entre les discours ministériels et la réalité. La note de la DGESCO du 6 mars 2019, déclinée localement en circulaires académiques, institutionnalise le principe du contingentement pour les spécialités de la voie générale demandées en dehors de l'établissement d'origine.

Les rectorats doivent dès maintenant repérer les situations de « saturation » pour chaque enseignement. C'est une commission ad hoc, sous la direction du DSDEN, qui sera chargée d'examiner les dossiers de candidature pour les spécialités n'existant pas dans le lycée d'inscription de l'élève, en particulier celles estampillées « rares » (LCA, Arts, LLCE hors anglais, NSI, SI...). ~~La note de la DGESCO émet des préconisations en cas d'un nombre de demandes d'une spécialité par les élèves de Seconde supérieur aux « capacités d'accueil » prévues dans la préparation de rentrée :~~

~~- sélection des élèves par une recommandation du conseil de classe, fondée sur leurs notes ;~~

~~- pour les élèves non satisfaits dans leur établissement sur une spécialité : imposition d'une autre spécialité (éventuellement non choisie par l'élève), dispense de cette spécialité dans un autre lycée ou au CNED.~~

~~Ces préconisations sont inacceptables. Elles montrent à nouveau, s'il en était besoin, la tromperie de cette réforme vis-à-vis des élèves et des familles, et son impréparation totale.~~

~~Avis de conseil de classe, notes, projet de poursuite d'études... sont aussi les critères appliqués dans les conseils de classe de Seconde, qui tentent d'arbitrer entre les choix des élèves et les possibilités de l'établissement (notamment en termes d'emploi du temps):~~

L'absence des mathématiques du tronc commun est un facteur aggravant du phénomène de polarisation sur les spécialités scientifiques. ~~Seule~~ Matière absente des enseignements communs, ~~avec les SES~~, elle est pourtant ~~une compétence~~ exigée dans la plupart des formations supérieures, y compris celles des filières non scientifiques.

La mise à l'épreuve du terrain de la réforme du lycée montre bien qu'elle n'est en aucun cas porteuse d'amélioration pour la scolarité des élèves. ~~Elle pose en particulier des problèmes de carte scolaire et d'accès à l'offre de formation. Le SNES-FSU en fera le bilan.~~

Dématérialisation 2019 – baccalauréat 2021

Dans ce climat délétère se préparent l'organisation des épreuves locales du baccalauréat 2021. Les premières épreuves communes de contrôle continu sont prévues pour janvier prochain. On s'achemine vers une démultiplication des épreuves avec trois sessions pour les matières communes à tous. Dans la voie technologique, l'imposition d'une épreuve en fin de

Première sur une spécialité qui serait « abandonnée » est un non-sens qui prouve le peu de cas accordé à ces formations par le ministère. À ce jour, rien d'officiel n'est encore paru mais les éditeurs ont déjà reçu les notes de cadrages de l'inspection générale et le projet de note de service. La profession est scrupuleusement tenue à l'écart des arbitrages éventuels concernant les contenus comme les modalités de l'évaluation au baccalauréat.

Si la durée des épreuves d'EAF est connue, leur nature et leur niveau d'exigence ne le sont pas, ce qui est inadmissible et laisse dans le flou les collègues de français qui ne peuvent commencer à préparer les élèves de seconde au type d'exercice prévu à l'examen. Ce cadrage est urgent. Le SNES-FSU invitera les professeurs de Lettres à signer une pétition en ce sens.

Le projet de dématérialisation des corrections de l'ensemble des épreuves du baccalauréat, y compris pour les épreuves communes de contrôle continu, s'inscrit dans un processus de bureaucratisation de l'évaluation et une étape supplémentaire dans la privation de ce qui constitue un élément essentiel du métier enseignant. Alors que le ministre de l'Éducation nationale ne manque jamais de répéter qu'il veut renforcer l'autorité des professeurs, il met tout en œuvre pour les transformer en simples rouages d'une mécanique de tri dont les règles seront pensées en dehors des préoccupations pédagogiques.

Programmes

Le SNES-FSU a fait nombre d'amendements sur les programmes de seconde et première qui ont été votés pour la très grande majorité d'entre eux et que le ministère a pourtant refusé de retenir. Il annonce maintenant une consultation des organisations syndicales et de la profession sur les programmes de terminale à partir du 10 juin, en plein bac. Le SNES-FSU continuera à proposer des amendements pour modifier les projets de programmes et leur donner du sens. Les stages de formation à la mise en œuvre des nouveaux programmes du Lycée se font de manières très inégales dans les académies à l'initiative des IPR.

Le SNES-FSU rappelle qu'il met à disposition des collègues [sur le site national](#) du matériel pour intervenir syndicalement lors de ces réunions. [Il soutiendra les collègues qui seraient menacés de sanction suite à un refus de participer à ces réunions.](#)

Projets de réforme des CPGE

Depuis la rentrée 2018, le SNES-FSU a interrogé en vain le ministère sur l'avenir des Classes préparatoires aux grandes écoles et exprimé son inquiétude quant aux conséquences de la réforme du lycée sur les CPGE. Or, le 18 mars dernier, dans une instance dans laquelle les organisations syndicales représentatives des professeurs de CPGE ne sont pas conviées, des projets de réforme déjà bien avancés ont été présentés par l'IGEN. Il semblerait que le MENJ et le MESRI entendent boucler ce dossier dans un délai très court.

Il n'est pas envisageable qu'une réforme en profondeur des CPGE qui pourrait avoir des conséquences sur les services ([annualisation partielle](#)) et les postes ([compléments de service ou suppression](#)) des professeurs en CPGE puisse se faire dans des délais aussi courts et sans concertation. C'est pourquoi le SNES-FSU a demandé une audience en urgence au cabinet du Ministre, ainsi qu'un desserrement du calendrier des discussions.

Les projets relatifs aux CPGE s'inscrivent dans l'esprit de la réforme du secondaire que le SNES-FSU combat depuis plus d'un an. Les projets de réforme des CPGE portent en eux le risque de remise en cause des cadrages nationaux concernant l'organisation des enseignements en première année. Attaché aux prépas de proximité, le SNES-FSU s'opposera aux mesures qui tendront vers un creusement du fossé entre les grandes prépas et les autres. Le SNES-FSU défendra les postes des collègues et les heures statutaires.

GrEta

Le SNES-FSU dénonce l'instabilité juridique de la définition de l'employeur des contractuels en GrEta. Alors que le Code de l'Éducation classe les personnels de la FCA dans les Personnels de l'éducation, comme les enseignants et CPE, depuis 2014, la jurisprudence considère que l'employeur des contractuels est l'EPL support.

Le SNES-FSU produira une analyse juridique approfondie de cette contradiction et sollicitera une audience au MEN.

Le SNES-FSU déplore la suppression de postes gagés, les licenciements de nombreux contractuels et les non-renouvellements de contrat, le recours abusif aux « vacataires » ainsi que le « new management » qui sévit dans les GrEta, dans nombre d'académies, et développe la précarité des personnels. Nombre de formateurs sont en souffrance, la plupart sont démotivés et perdent le sens de leur métier.

Trop souvent, les fonds académiques de mutualisation ne sont pas utilisés pour la formation professionnelle des formateurs faute de politique ambitieuse en la matière. L'indifférence qui prédomine depuis trop longtemps confine au mépris des personnels de plus en plus précaires. Nous ne pouvons l'accepter.

Le SNES-FSU continue à défendre les collègues par tous les moyens et à tous les niveaux et s'applique à obtenir des directions académiques qu'elles tiennent des groupes de travail dédiés afin répondre à ses revendications.

FORMATION – STAGIAIRE – RECRUTEMENT

Les différentes pièces du puzzle de la formation des enseignants et des CPE commencent à s'assembler, la cohérence du projet se fait jour, les insuffisances et les mauvais coups sont visibles.

1 500 étudiants ayant acquis 60 ECTS (800 pour le second degré, dans 4 disciplines et dans 17 académies) seront recrutés sous le statut d'AED modifié par la loi « pour une école de la confiance » avec un contrat de trois ans dans un même établissement.

Le dispositif pose des problèmes au regard des missions à effectuer notamment la mise en responsabilité en M1.

À travers la réécriture de l'arrêté master, de l'arrêté sur les formations adaptées et l'écriture d'un référentiel de formation, une série d'occasions manquées se profile déjà certaines orientations portées par le ministère pour la réforme de la formation des enseignants. Sans diminuer la durée du service des stagiaires et en donnant la priorité au terrain comme lieu de formation, est une formation étriquée se mettrait en place. Les ministres ont déterminé que la place du concours à la session 2022 serait en Master 2 et que les concours seraient plus professionnalisés, ce qui ne correspond pas à nos mandats.

Le SNES-FSU s'opposera à toute tentative de mettre à plein temps les lauréats des concours, y compris les titulaires d'un master MEEF, qui contribuerait à diminuer le nombre de postes aux concours et le nombre de fonctionnaires. Il revendique des pré-recrutements en nombre suffisant, et une réflexion sur le contenu des masters dans un autre cadre que la proposition de recrutement d'AED pré-professionnalisés.

Le SNES-FSU s'associe pleinement aux débats organisés par les SD de la FSU dans les départements et à la journée nationale du 3 avril à l'ESPE de Paris pour défendre son projet de formation.

Accès à la HEB pour les professeurs de chaires supérieures

Le décret ministériel prévoyant un accès à la HEB au sein du corps via un échelon contingenté n'a toujours pas été publié. Le SNES-FSU continue de revendiquer la création au sein du corps d'un 7^e échelon non contingenté pour permettre l'accès de tous les professeurs de chaires supérieures à la HEB avant leur départ en retraite. Pour ce faire il a écrit au Ministre et aux Inspections générales et a appelé ses adhérents à interpeller également le Ministre et leurs inspecteurs sur ce sujet. Le SNES-FSU a sollicité à plusieurs reprises les associations afin de rédiger un courrier commun ; la réunion du 27 mars avec les associations sera l'occasion d'avancer sur ce dossier.

NON-TITULAIRES

CNED

De nombreux collègues craignent que leur mise à disposition ou leur contrat ne soit pas renouvelés. Le SNES-FSU soutiendra toutes les actions visant à améliorer les conditions de travail des collègues et à les rétablir dans leur droit si nécessaire. Il sera de même vigilant au rétablissement des conditions nécessaires à un service public de qualité pour les élèves. Il serait impensable que les difficultés actuelles du CNED servent de prétexte à un désengagement du service public.

Refusons la rupture conventionnelle dans la Fonction publique ! Si, en théorie, dans le privé, le recours à cette forme de rupture de contrat est négociée à l'amiable entre l'employeur et le salarié en CDI, pour sortir d'un contexte conflictuel (salaire, mésentente...) ou suivre un autre projet professionnel, elle permet surtout à l'employeur d'accélérer la procédure de licenciement, d'éviter les risques de contentieux, et de ne pas verser d'indemnité de préavis ou autre charges. De plus, elle permet de réduire les surcoûts et l'image négative donnée par le plan social lorsqu'un nombre important de salariés sont concernés. Enfin, elle peut constituer un contournement du licenciement économique qui offre de meilleures garanties en termes de prévention, de procédure, de reclassement ou d'accompagnement.

GrEta. Dans certaines académies, en CCP de licenciement, des agents en CDI dans les GRETA déficitaires, suite à des fermetures, ont pu se voir proposer un emploi dans le second degré en enseignement professionnel, après une formation, ou dans d'autres services de l'État, grâce à nos luttes syndicales qui ont permis d'encadrer la procédure qu'une rupture conventionnelle ne permettrait plus.

Journées d'action. Il faut d'urgence se mobiliser contre les mesures délétères pour notre service public, et informer pour mieux mobiliser nos collègues, lors des journées d'actions contre la précarité des 6 et 12 juin prochain !

Métiers

Autoritarisme

Le SNES-FSU dénonce la possibilité qui serait ouverte aux supérieurs hiérarchiques de prendre une sanction de 3 jours d'exclusion contre un agent sans consulter une CAP. C'est une illustration parmi d'autres du caractère autoritaire du projet global du gouvernement en matière de gestion de la fonction publique.

Le SNES-FSU dénonce les nombreuses situations d'intimidation actuellement vécues sur le terrain par les personnels alors qu'ils expriment leurs difficultés face à une série de réformes imposées des hautes sphères, mises en œuvre dans la précipitation, dans un contexte qui plus est de suppressions de moyens. La menace de sanctions ne peut être la réponse aux questions posées légitimement sur des réformes qui déstabilisent le métier, induisent une perte de sens, fragilisent la qualité du service public d'éducation pour tous les élèves.

Régime dérogatoire CPE et PysEN : passage en force du gouvernement

L'article 15 du projet de loi « pour une école de la confiance » étend à divers corps de personnels, dont les CPE et Psy-EN, les règles de gestion appliquées aux enseignants, en dérogation au statut général des fonctionnaires par une simple modification du code de l'éducation. Pour le SNES-FSU, l'objectif d'unifier le régime dérogatoire applicable à l'ensemble des personnels doit trouver sa place dans la loi de 1984 sur le statut général et non dans le code de l'éducation. La version actuelle de l'article 15 est insuffisante, car elle ne sécurise pas correctement la situation des CPE et Psy-EN.

C'est parce qu'il défend le fonctionnement en équipes éducatives homogènes que le SNES-FSU continuera de porter sa revendication d'une unité des modalités de gestion des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie.

Après le dépôt des 2 500 pétitions au CTM du 30 janvier et le vote d'un vœu au CTM du 21 février, actions à l'initiative du SNES-FSU, il relancera une campagne en direction des parlementaires à l'occasion de l'examen du texte par le Sénat.

Recrudescence de postes profilés

Le SNES-FSU dénonce la multiplication des postes CPE profilés pour la rentrée 2019. Des missions ordinaires de la circulaire de 2015 sont isolées pour être instrumentalisées et servir de prétexte à un profilage de postes qui ne sont pas mis au mouvement. La justification peut reposer sur la seule existence d'un internat, l'accueil de publics CSP défavorisées, ou à besoins éducatifs particuliers ou encore le volume de l'équipe d'AED... Comment ne pas y voir une mise en cause du droit à mobilité et une volonté de replacer les CPE dans une position d'assujettissement vis-à-vis des chefs d'établissement ? Pour le SNES-FSU, la circulaire de missions n'est pas un catalogue où chacun fait son marché, mais un document de référence pour tous qui affirme le sens de l'activité éducative et les responsabilités propres et partagées.

Ces pratiques cherchent à redéfinir le métier et à spécialiser les CPE sur des tâches définies, ce qui est en totale opposition avec la circulaire de 2015 qui interdit ce type d'organisation du travail. Le SNES-FSU exige la suppression de ces postes et leur retour dans le mouvement. Il interpellera le ministère et l'Inspection Générale.

Remise en cause du temps de travail des CPE et des PSY-EN

Le SNES-FSU dénonce l'attaque du gouvernement contre le temps de travail de l'ensemble des fonctionnaires, et en particulier des CPE et des PSY-EN. Véritable campagne de dénigrement, le dernier rapport de l'Inspection Générale des Finances sur le temps de travail dans la Fonction publique d'Etat, cherche à remettre en cause les quatre heures hebdomadaires laissées à la disposition des CPE et Psy-EN afin d'organiser leurs missionsactivités, « doutant du contenu des tâches réalisées ». C'est une remise en cause des 35h de la spécificité de leurs métiers et du fait qu'ils disposent d'une liberté d'organisation de leur activité dans le cadre de leurs missions. Bercy ne se cache pas de vouloir récupérer ainsi près de 2000 postes. C'est inacceptable. Le SNES-FSU exige du ministre la garantie qu'il ne remettra pas en question les arrêtés relatifs à l'aménagement du temps de travail des CPE et Psy-EN.

Le SNES-FSU lancera une campagne d'alerte et de mobilisation en direction de ces catégories. Il appelle l'ensemble des personnels d'éducation et de psychologie à entrer dans l'action et à prendre toute leur part, notamment, dans les journées du 30 mars et du 9 mai.

PSY-EN/DCIO : « Printemps des CIO », une première étape de mobilisation réussie !

À l'initiative du SNES/FSU la plupart des organisations syndicales (SNES-FSU, le SE-UNSA, SUD Education, CGT Educ'action, SNPTES) ont signé l'appel à un rassemblement « printemps des CIO et des DRONISEP » le jeudi 21 mars à Paris. Le SGEN- CFDT et FO n'ont pas signé le communiqué commun.

Cette journée a été une réussite malgré le contexte de lassitude et l'impression d'impuissance dans lequel sont placés les collègues. Plus de 250 collègues se sont retrouvés en assemblée générale pour débattre de la situation et témoigner des attaques des services dans leurs académies, et près de 600 Psy-EN EDO, DCIO, personnels administratifs des CIO et personnels de l'ONISEP ont participé l'après-midi à la manifestation au MEN.

La délégation qui a été reçue n'a obtenu aucune réponse et la stratégie du silence du MEN devient insupportable.

Un nouveau communiqué de presse intersyndical est en cours et une nouvelle rencontre est prévue dès la sortie du rapport Charvet-Mons.

RETRAITÉ-E-S

Depuis l'irruption des gilets jaunes nous vivons une situation sociale inédite. Grâce au mouvement social et aux mobilisations régulières du groupe des 9 et ce depuis 2014, force est de constater que le discours officiel sur les retraités, nous traitant de privilégiés, a changé. Le gouvernement et les élus LREM ne remettent plus en cause la dégradation de notre pouvoir d'achat ni les difficultés de bon nombre d'entre nous. Mais les réponses sont clairement insuffisantes. Quand nous parlons retraite, ils répondent minimum vieillesse, évacuant par là le droit à la retraite et notre statut de salarié retraité. Macron a dû supprimer la hausse de la CSG pour 4 millions de retraités. Si nous avons dénoncé le recours au financement de la mesure du 10 décembre 2018 par la Sécu, c'est tout de même une avancée incontestable pour les bénéficiaires. Des annonces, également, font état d'un éventuel retour à l'indexation des pensions sur les prix, mais uniquement pour les « petites pensions ». Cela ne correspond pas à notre plateforme revendicative qui exige, entre autre, la suppression de la hausse de la CSG pour toutes et tous, la revalorisation de toutes les pensions en fonction de l'évolution des salaires, le rattrapage des pertes subies depuis 2014, un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète.

La réforme des retraites concerne les actifs en priorités, mais elle va impacter les retraités actuels. On le constate avec la sous-indexation notamment. D'ailleurs, le HCA, qui travaille actuellement sur les « *femmes seniors, en situation de rupture* », a été saisi par Delevoye d'une contribution d'ici l'été sur la réforme des retraites.

Les retraités du SNES-FSU constatent la présence de nombreux retraités dans la mobilisation des Gilets jaunes, notamment des femmes, et s'en félicitent. De même, ils saluent les mobilisations climat qui mettent en cause l'inaction de l'État et en particulier celles de la jeunesse qui s'est levée pour porter l'espoir d'un autre avenir.

Les retraités du SNES-FSU prendront toute leur place dans les combats de ce printemps.

ACTION

La FSU a appelé à participer, dans le cadre de la journée de grève interprofessionnelle du 19 mars, à la mobilisation avec les organisations CGT, FO et Solidaires, sur la base d'un appel Fonction publique.

Le SNES-FSU se félicite de l'engagement des personnels de l'éducation dans cette journée. Loi pour une école de la confiance, loi pour la transformation de la fonction publique, projet de réforme des retraites, réforme du lycée, du baccalauréat, suppressions de postes, tentative d'intimidation des collègues par les hiérarchies, injonctions diverses, mépris de l'expression des personnels : les raisons sont nombreuses de poursuivre et d'amplifier les actions.

C'est pourquoi le SNES, avec la FSU, propose le plan suivant :

- **participer massivement aux manifestations organisées le 30 mars dans le cadre d'un appel des fédérations de l'Éducation ;**

- rassemblement le 27 mars lors de l'examen du projet de loi Fonction publique par le Conseil des ministres ;

- 4 avril : temps fort de mobilisation (grève, rassemblements, manifestations...) à l'appel des syndicats de la FSU, de FO, de la CGT éducation et de Sud éducation ;

- pendant les congés zonés : des rendez-vous nationaux permettant de se retrouver sur des actions diversifiées et de les médiatiser (nuits des établissements, démission des professeurs principaux, neutralisation des notes dans les systèmes d'information, **remise papier des notes et des bulletins**, suppressions des baccalauréats et brevets blancs, conseils de classe muets, réunions avec les parents d'élèves, etc.) ;

- 11 avril : manifestation des retraités à l'appel du groupe des 9, préparée par diverses actions (carte-pétition à Macron, une lettre aux maires, etc.) ;

- 1^{er} mai : participation aux cortèges unitaires en donnant de la visibilité à l'éducation et à la fonction publique ;

- 9 mai, appel unitaire à la grève Fonction publique (FSU, CFTC, CGC, CGT, FAFP, Solidaires, UNSA) ;

- 6 juin, journée nationale contre la précarité, permettant de porter la problématique spécifique des non titulaires ;

- États généraux de la fonction publique le 12 juin, avec un meeting FSU à Paris, qui pourra se décliner en région.

Le SNES-FSU met en perspective une manifestation unitaire nationale **dans la deuxième quinzaine de mai.**

Il organisera une consultation des syndiqués sur l'appel à une grève le premier jour de l'examen du baccalauréat et les jours d'épreuves du DNB

Psy-EN EDO

Le SNES-FSU appelle tous les personnels des CIO et de l'ONISEP à élargir encore leur mobilisation :

- en utilisant toutes les occasions pour informer les enseignants et les parents sur les conséquences néfastes de cette réforme de l'orientation pour l'avenir des jeunes et de l'accès de tous à des formations qualifiantes et de haut niveau ;

- en participant à toutes les actions pour la défense d'une École publique ambitieuse pour sa jeunesse et respectueuse de ses personnels, le 30 mars avec les parents et les enseignants et le 9 mai contre la casse du statut de la fonction publique ;

- en développant des actions locales spécifiques et en lien avec les mobilisations lycéennes et enseignantes.